

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-CORSE

**24/2024**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 11 avril 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19  
. En exercice :  
19  
. Qui ont pris part à la  
délibération : 18

Vote 18  
Pour 15  
Contre 2  
Abstention 1

DATE DE LA  
CONVOCATION  
04/04/2024  
DATE AFFICHAGE  
12/04/2024

L'an deux mille vingt quatre  
et le onze avril  
à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul COSTA,  
Adjoint au Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, FEYDEL, HLUSICKA, MORELLI, PANZA, PAOLINI,  
SIMONETTI-MALASPINA, et Mesdames FERRAGUTI, GUARDINI, PONZEVERA, ROVERE, SANCIU,  
SCOTTO, SEBASTIANI, VOLELLI

Procuration : Mr OLMETA à Mr HLUSICKA, Mr POLI à Mr PONZEVERA, Mme BEGNIS à Mr COSTA.

Absents : Mr OLMETA Claudy, Mr POLI et Mme BEGNIS.

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance

Objet de la délibération

**TAXES LOCALES  
TAUX 2024**

**Le Maire informe le Conseil que budget de la Commune est équilibré et  
qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux 2024 des taxes locales**

**Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.**

\*\*\*\*\*

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **Approuve la reconduction des taux des taxes locales**
- **Dit que les taux s'établissent comme suit :**

◆ <b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>19,00 %</b>
◆ <b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>54,74 %</b>
◆ <b>Taxe d'habitation</b>	<b>18,76 %</b>
◆ <b>Cotisation foncière des entreprises</b>	<b>17,75 %</b>

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**